



Achat vente appartement saisi

Par **jaone**, le **16/05/2012** à **17:53**

Bonjour,

J'ai acheté il y a 2 ans un appartement (110.000 €). Le propriétaire précédant devait les frais de copropriétés. Le notaire avait tous les documents et j'aurai dû payer en frais notariés dans les 5.000 € car l'appartement avait moins de 5 ans. Aujourd'hui les frais ne sont plus les mêmes car il a + de 5 ans (environ 8.000 €). L'étude qui se charge du dossier a tardé pour récupérer tous les documents.

Est-ce que je peux avoir un recours ?

Merci d'avance.